

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS :		

Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date d'affichage
21 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT SEPT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. LANTHEAUME - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. ALLÉE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme MACIPÉ

Non excusé : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BRUN-CASTELLY

2023 - 09 - 83

MARCHES PUBLICS

Marché de travaux pour la mise en conformité du système de collecte des eaux usées
Réseau d'assainissement Promenade de la Digue

Approbation du titulaire

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Depuis 2015, la Mairie de NYONS est mise en demeure par la Préfecture de la Drôme de mettre en conformité son système de collecte des eaux usées.

La problématique actuelle est essentiellement liée aux déversements au milieu naturel trop importants par temps de pluie au niveau du DO1 (Pourcentage de volume déversé par rapport au volume d'eaux usées collectées supérieur aux 5 % de déversements autorisés). Cette non-conformité doit être résolue sous risque de pénalités financières appliquées par l'Agence de l'Eau et de mise en cause éventuelle de la responsabilité pénale de la collectivité.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le marché consiste à :

- créer deux regards Ø1000 consécutivement afin de changer l'orientation des eaux usées dans le réseau. La surverse serait alors mise en œuvre depuis le second regard vers le DO1 actuel.
- mettre en place une conduite d'assainissement Ø500 en aval pentée à 0.5 % pour améliorer l'évacuation des eaux usées, supprimer la contre-pente actuelle et diminuer les déversements observés à ce jour au droit du DO1.

Lieu(x) d'exécution :

Promenade de la digue / passage à gué de la Sauve

.../...

Les prestations sont réparties en un lot unique et les travaux prévus comportent une seule tranche ferme et une option.

Les travaux d'aménagements hydrauliques mis en œuvre ont pour objectif de diminuer les déversements dans le milieu naturel au regard des exigences de la directive E.R.U. (Eaux Résiduaires Urbaines).

Les travaux supplémentaires demandés correspondent à la réfection de la globalité des enrobés et bétons de la voirie sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et les phases sont les suivantes

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la Publication le 04 juillet 2023 (JAL Le Dauphiné, et Site de la Commune de Nyons)
- 2° Publication le 04 juillet 2023
- 3° Réception des offres le 03 août 2023 à 12 h 00
- 4° Examen des candidatures et des Offres
- 5° Envoi de courriers de Négociation le 1^{er} septembre 2023
- 6° Réception des offres négociées le 11 septembre 2023 à 12h
- 7° Analyse et classement des offres avec proposition du choix de l'entreprise retenue
- 8° Présentation du projet de marché à la Commission d'Appel d'Offres le 19 septembre 2023 pour avis
- 9° Rapport de Présentation
- 10° Signature du Marché par Mr le Maire après autorisation par le Conseil Municipal

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2023 a décidé de retenir à l'unanimité

L'Entreprise :

FERRAND LOREILLE TP - 26110 Condorcet

Pour le montant total de :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| • Solution de base en tranche ferme : | 175 573,00 € HT |
| • Prestation supplémentaire : | 27 692,40 € HT |

Soit un montant total de : 203 265.40 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le marché de travaux ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

